



# VILLE D'ETAMPES

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20260529-VI-DEC-2026-95-AU  
Date de télétransmission : 29/05/2026  
Date de réception préfecture : 29/05/2026

## DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-95

**OBJET : Signature d'une convention de prestation de service relative à un concert**

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2026-011 en date du 8 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de signer une convention de prestation de service pour un concert de Gospel avec United Gospel Projet à l'occasion d'Etampes en fête à Guinette, le samedi 6 juin 2026 - Avenue des Noyers Patins – 91150 ETAMPES - de 19 h 00 à 20 h 00.

### DECIDE

**ARTICLE 1** : De signer une convention de prestation de service pour un concert à l'occasion d'Etampes en fête à Guinette le samedi 6 juin avec la société UNITED GOSPEL PROJECT – Lot 5/3 rue du Général de Gaulle – 91700 FLEURY MEROGIS,

**ARTICLE 2** : La dépense correspondante à cette prestation s'élève à neuf cent cinquante euros net (950.00 € net),

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- Madame la Préfète de l'Essonne,
- La société UNITED GOSPEL PROJECT.

Fait à Etampes, le 29 MAI 2026

Gilles BAYART  
Maire d'Etampes

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :

29 MAI 2026

